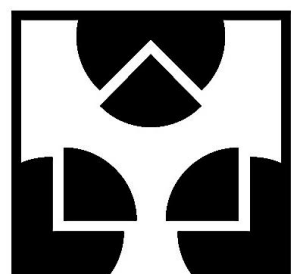




LA MAIN DANS LA MAIN. BUREAU DE DEPOT : 5000 NAMUR. ED- RESP. : ANDREE DEFAUX, RUE PEPIN, 64, 5000 NAMUR. PRIX : 1€. MENSUEL N°351. Avril 2018



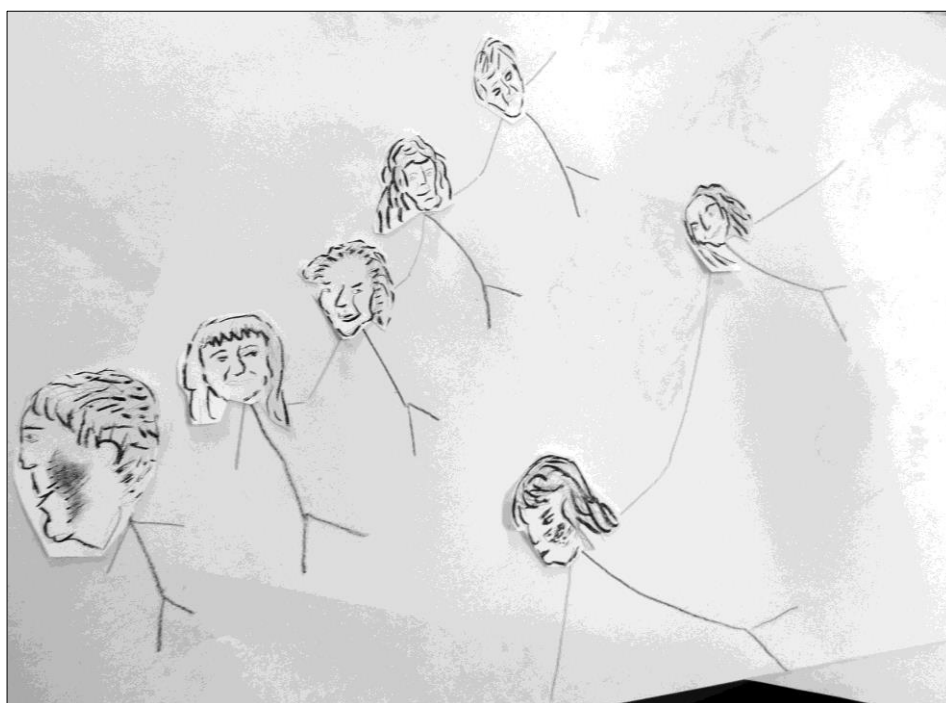
LUTTES

SOLIDARITES

L • S • T TRAVAIL

SOMMAIRE

- P.2 **ANDENNE – PLACE DES JEUNES**
Les jeunes participent à un évènement à l'Institut Royal des Elites du Travail
- P.3 **FEDERATION –INVENTAIRE DES RECOURS (SUITE)**
Recours contre la loi fédérale instituant un statut pour les accueillants familiaux
- P.4 **FEDERATION –INVENTAIRE DES RECOURS (SUITE)**
&5 Recours contre la loi réformant l'aide juridique
- P.5 **FEDERATION- INVENTAIRE DES RECOURS (SUITE)**
&6 Des avancées et des reculs
- P.6 **NAMUR – HORS CADRE SUR LE FIL**
Parcours d'artistes à LST
- P.7 **NAMUR - HORS CADRE HISTOIRE D'HOMME**
Parcours d'artistes à l'église Saint-loup
- P.8 **FEDERATION - CA SE PASSE**
Ici et là on se mobilise.
PETITES NOUVELLES



Dessin réalisé par Roland à l'atelier peinture

EDITORIAL

RAMER A CONTRE COURANT

Quelle place peut-on avoir et sauvegarder dans des sociétés basées sur de si grandes inégalités ?

Des sociétés qui s'organisent de moins en moins autour de valeurs d'humanité et de solidarité, mais qui renforcent la concurrence, l'élitisme, la violation des droits les plus fondamentaux, la criminalisation et le mépris des populations les plus fragilisées...

Pour de très nombreuses personnes, leur seule force se situe dans la capacité à résister, à s'indigner, à ramer à contre-courant de ce qui enferme et opprime.

Le journal La main dans la main se veut un outil de diffusion des différentes formes d'organisation, individuelles et collectives, développées par des personnes et des familles, pour défendre le maintien de droits acquis, pour se faire entendre et interpeller, pour oser s'afficher à travers la peinture, le dessin, la couture, l'écriture...

Chantal Cornet

Que celui ou celle qui sait lire, lise et **PARTAGE** ce **JOURNAL** avec celui ou celle qui n'a pas pu apprendre à **LIRE**.

ANDENNE

« PLACE DES JEUNES »

CE 28 FEVRIER DERNIER, A LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE, UNE DELEGATION DU GROUPE DES JEUNES DE LST ANDENNE PARTICIPAIT A UN EVENEMENT ORGANISE PAR L'INSTITUT ROYAL DES ELITES DU TRAVAIL.¹

Dans un lieu qui nous est particulièrement étranger, cette participation fut l'occasion d'introduire un message fort, construit et porté par le groupe des jeunes au nom du Mouvement LST.

Mettre un gravier, un grain de sable, et porter cette parole dans pareil cénacle fut le défi relevé par le groupe à cette occasion.

Nous vous proposons de découvrir notre intervention lors de cette journée.



Assemblée présente le 28 février à la Banque Nationale

Bonjour, nous vous invitons à « Apprendre à faire le poirier ensemble pour voir et comprendre le monde d'en bas »². Ce dialogue permettra de construire un monde n'oubliant personne. L'avancée, le progrès de nos sociétés se mesurent d'abord à l'avancée des personnes les plus fragilisées, en reconnaissant et respectant leurs engagements et leurs mérites. **(Laura)**

Nous avons entre 15 et 30 ans et nous nous rassemblons librement dans le mouvement LST. C'est un défi quand on résiste à la misère au quotidien. La peur du regard des autres, à l'école, dans la rue, ou même à la maison prend le dessus. Chercher un toit, payer son loyer, s'occuper des enfants, trouver un emploi, répondre aux exigences des services demande tant d'énergie... On nous impose tant de choses, pour prouver que nous sommes des personnes responsables et garder nos maigres ressources quand nous en avons. **(Mélicca)**.

Nous nous sommes lancés dans une création théâtrale : « Du gravier dans les chaussures »³. Cela n'a pas été facile mais c'est à partir d'un gravier coincé entre la semelle et la plante du pied que nous nous sommes reconnus. C'est à l'instant précis où nous nous sommes assis ensemble sur le bord du chemin pour l'enlever que le dialogue s'est établi, que les fils se sont tissés. Aujourd'hui nous passons de l'ombre à la lumière, afin que ce gravier devienne un grain de sable qui va enrayer la machine à exclure. **(Julien)**

Sur scène nous exprimons notre vécu comme : « Moi aussi j'aimerais bien avoir un boulot pour lequel je me réveille de bonne humeur le matin parce que j'aime ce que je fais. ... J'ai fait des études de puéricultrice parce que j'adore les enfants, j'aurais bien voulu travailler là-dedans mais malheureusement, j'ai galéré pendant ma dernière année d'études. Je ratais et recommençais mais j'étais bloqué par des situations injustes et des personnes qui t'écrasent. A un moment t'en peux plus de galérer et de ne finalement pas atteindre le but que tu veux. C'est pour ça qu'alors t'abandonnes. Ce n'est pas qu'on ne veut pas, c'est juste que dès fois on n'a pas le choix. » **(Audrey)**.

Notre objectif est de comprendre ce que nous et nos amis vivons. Nous voulons que la parole qui naît de ces rencontres soit entendue et partagée. **(Alexia)**

Nous voulons faire avancer les choses. Nous souhaitons participer à la construction d'une société plus juste et plus solidaire. **(Xavier)**.

Au travers de nos parents, nous avons compris qu'il faut une sécurité pour les moments de maladie, de chômage, ou de perte d'emploi, des caisses de solidarités pour traverser les frais liés à la famille, la maladie, l'école, etc. Il faut une sécurité sociale forte, des services publics pour garantir la mobilité, le logement, la formation, la santé, entre autres. Bien sûr que l'emploi est important, quand il est correct et régulé, mais nous en faisons l'expérience, il ne suffit pas pour sortir de la misère, pour garantir la sécurité d'existence et la dignité.

Ensemble nous nous sommes mis debout et au nom de tous ceux qui restent sur le côté, qu'on oublie, qu'on méprise ou qu'on condamne, nous souhaitons vous interpeller sur l'urgence d'une réaction et d'une mobilisation forte. Réveiller l'espoir qu'un autre monde est possible. **(Tiffany)**. »

Le groupe des jeunes de LST Andenne

¹http://www.iret-kiea.be/site/wordpress/?page_id=12472

² «Faire le poirier pour voir le monde d'en bas». Mouvement LST.Art.11N°16.Mai-juin-juillet 2014. http://www.mouvement-lst.org/documents/2014-04-01_Article11_Ist.pdf

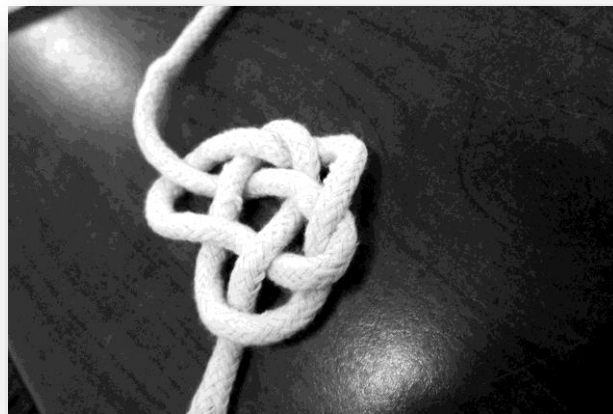
³http://www.mouvement-lst.org/lstj_andenne.html ; <https://www.youtube.com/watch?v=bfYGpvtgpD4>

« INVENTAIRE DES RECOURS »

SUITE DE LA LECTURE COLLECTIVE DES ACTIONS EN JUSTICE QUE NOUS MENONS AVEC D'AUTRES
POUR LA GARANTIE DE NOS BESOINS FONDAMENTAUX

Dans notre dernier journal, nous abordions trois législations pour lesquelles nous avons introduit un recours soit seul soit avec d'autres (les réglementations mendicité à Namur, les exclusions de l'allocation d'insertion pour de nombreuses personnes au chômage et le PIIS pour obtenir le RIS via les CPAS)¹.

Dans ce numéro, nous partageons deux autres réglementations pour lesquelles nous sommes en procédure de recours avec d'autres : la loi fédérale instituant un statut pour les accueillants familiaux et les législations réformant l'aide juridique.



Hier comme aujourd'hui, une forte mobilisation s'impose face au traitement injuste et d'une violence inouïe de la population la plus fragilisée ici et ailleurs. Un de nos moyens d'actions, parmi d'autres, pour résister est de mener des actions en justice notamment par l'introduction de recours pour la garantie des besoins fondamentaux.

Mais nous ne sommes pas dupes. Nous savons combien, dans la conjoncture actuelle, ce type de résistances est marqué par de nombreux freins notamment en limitant de plus en plus l'accès à la justice de mille manières pour les plus pauvres.

RECOURS CONTRE LA LOI FEDERALE INSTITUANT UN STATUT POUR LES ACCUEILLANTS FAMILIAUX

Comme annoncé dans un précédent numéro du journal, une nouvelle loi en matière d'aide à la jeunesse est entrée en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2017.

Sans contester l'intérêt majeur, pour tous, d'un statut légal pour les accueillants familiaux, nous regrettons que cette loi ne respecte pas la place et le rôle prioritaires des parents et de la famille d'origine.

Ce mépris fondamental du droit est reçu avec encore plus de souffrance, du point de vue des familles qui résistent au quotidien à la misère.

Elles doivent subir des placements pour cause de pauvreté et voulaient participer aux débats qui ont produit cette loi. Mais, comme d'habitude, elles n'ont pas été ni convoquées, ni entendues.

Dès lors, plusieurs associations de lutte contre la pauvreté présentes dans les diverses régions du pays (LST, ATD Quart Monde, RWLP, BAPN, Network Tegen Armoede, Forum Bruxelles contre les inégalités) n'ont eu d'autre choix que de se rassembler pour s'adosser, ce 4 novembre 2017, au recours introduit par Me Jacques Fierens contre la loi fédérale instituant un statut pour les accueillants familiaux.

La procédure est toujours en cours.²



Travail réalisé par des militants lors de l'atelier peinture

¹ Journal La Main dans la Main. N°350-Mars 2018. Pages 3 à 5.

² Pour plus d'informations concernant ce recours :

Communiqué de presse et avis du Mouvement L.S.T sur le projet de loi : http://www.mouvement-lst.org/actualites_2018.html#20180221

La famille, le premier lieu de notre résistance : http://www.mouvement-lst.org/theme_famille.html

Le groupe Agora: <http://www.mouvement-lst.org/agora.html>

RECOURS CONTRE LA LOI REFORMANT L'AIDE JURIDIQUE



Philippe nous explique l'aide juridique

LST s'est associé avec d'autres associations (ATD Quart Monde, Association pour le droit des étrangers, la Ligue des Droits de l'homme, le Syndicat des avocats pour la démocratie, le Vlaams Netwerk van verenigingen waar armen het woord nemen et Vluchtelingenwerk Vlaanderen), pour introduire des recours contre la loi du 6 juillet 2016 qui réforme l'aide juridique.

L'aide juridique (le Pro Deo) est le droit fondamental d'accès à la justice pour les personnes qui ne peuvent assumer les frais d'avocat et de procédure.

Dans un Etat de droit démocratique, permettre à tous les citoyens de faire valoir leurs droits devant des Tribunaux indépendants est fondamental pour garantir le respect de la Justice. Et assurer à tous, y compris aux plus faibles ou aux plus fragiles, un minimum d'égalité devant la Loi.

L'aide juridique, c'est le droit de bénéficier d'un avocat Pro Deo, qui intervient gratuitement pour défendre les personnes qui n'ont pas les moyens financiers de se payer un avocat. L'avocat Pro Deo est quant à lui payé par l'Etat belge, sur le budget du Ministère de la Justice.

Si on touche au fonctionnement de l'aide juridique, on fragilise inmanquablement l'accès effectif des plus pauvres à la Justice.

Si on touche au fonctionnement de l'aide juridique, on fragilise inmanquablement l'accès effectif des plus pauvres à la Justice.

On bafoue dès lors l'un des piliers les plus fondamentaux de notre société : le droit de chacun d'être défendu devant les Tribunaux et de revendiquer le respect de ses droits.

C'est pourtant ce que fait la loi du 6 juillet 2016 et ses arrêtés d'application, qui modifient une série de modalités concrètes de fonctionnement de l'aide juridique. Cela se traduit par une fragilisation accrue de l'accès à la justice pour les plus pauvres.

Les objectifs annoncés par le Gouvernement visent à optimiser le fonctionnement de la Justice, accélérer les procédures, lutter contre les (prétendus) abus des citoyens qui « surconsomment » le service public de la justice, et les (prétendus) abus de certains avocats qui « profitent » du système Pro Deo sans réelle plus-value pour le fonctionnement de la Justice.

En réalité, les objectifs sous-jacents visent à faire des économies sur le dos des justiciables les moins nantis et sur le dos des avocats qui travaillent dans le cadre de l'aide juridique.

Plus fondamentalement, l'objectif ultime vise à limiter le recours au service public de la Justice, ce qui s'inscrit dans un mouvement bien plus large de réduire les services publics dans nos sociétés.

Le Gouvernement veut favoriser, à la place, le recours aux modes alternatifs de résolution des conflits, comme la médiation ou l'arbitrage, qui sont organisés par le secteur privé.

On va donc vers une privatisation de la justice, comme on voit aussi une évolution vers la privatisation de certaines fonctions de police, des gardiens de prison, de la protection civile.

De plus en plus, on malmène les services publics qui sont pourtant une garantie d'accès à un certain nombre de droits pour les populations les plus pauvres, au profit d'une privatisation des services auxquels auront surtout accès les plus riches.

LST s'est donc associé à d'autres organisations pour dénoncer ces dérives.

Des recours ont été introduits devant la Cour constitutionnelle pour faire annuler certaines dispositions de la loi du 6 juillet 2016, et devant le Conseil d'Etat pour faire annuler ses arrêtés d'application.

La réforme de l'aide juridique se traduit par différents aspects. Désormais, toute personne qui se voit désigner un avocat doit s'acquitter d'une contribution financière obligatoire : un forfait de 20 € par dossier confié à l'avocat, et un autre forfait de 30 € sera dû si une procédure en justice est introduite. Pour de nombreuses personnes, ces montants constituent un frein réel pour accéder à la justice.

Un autre aspect est le sous-financement des prestations des avocats Pro Deo. LST n'a pas pour objectif de défendre les avocats, dont les intérêts sont défendus par d'autres associations participant aux recours.

Par contre, LST dénonce le fait qu'en décourageant les avocats à travailler dans le cadre de l'aide juridique (toujours plus de contraintes administratives pour une rémunération toujours plus incertaine), on fragilise directement l'accès des plus pauvres à la justice.

FEDERATION

Suite de la page 4

Si moins d'avocats acceptent encore de travailler Pro Deo, cela fera autant de justiciables en moins qui pourront faire valoir leurs droits...

Le recours introduit devant la Cour constitutionnelle dénonce également le recul important subi par le droit fondamental de l'accès à la justice pour une partie croissante de la population.

Le plafond de revenus en dessous duquel on a droit à un avocat Pro Deo augmente trop lentement.

De plus en plus de personnes et familles ont des revenus juste au-dessus de ce plafond (qui n'est quand même que de 1.276 € pour un isolé et 1.556 € pour un ménage) de sorte qu'elles ne peuvent bénéficier de l'aide juridique tout en se trouvant dans l'impossibilité de financer les frais d'un avocat payant.

Ce recul traduit aussi l'objectif de réduire le nombre de justiciables capables d'accéder à la justice, et donc de faire des économies.

Il est donc essentiel de continuer à se mobiliser, car les enjeux sont fondamentaux pour l'avenir de nos sociétés démocratiques, et pour le respect de la dignité et des droits élémentaires de chacun.

Philippe Versailles

Pour plus d'information, un article nos droits est paru dans le journal d'octobre 2016 sur la réforme de l'aide légale.

DES AVANCEES ET DES RECULS...

Ces investissements et ces luttes produisent parfois des avancées gagnées par de longs combats et rapports de force. Mais souvent nous devons aussi faire face à des reculs terribles.

Une illustration éloquent est à lire dans le rejet du recours, la semaine dernière, de la loi organisant le croisement de données dans le cadre de la lutte contre les adresses fictives inhérentes aux prestations sociales.

Il s'agit de permettre de vérifier les compteurs d'énergie ou d'eau pour questionner la domiciliation réelle d'une personne.

Que reste-t-il de la vie privée, et de notre légitimité à gérer, comme nous le souhaitons, les consommations d'eau ou d'énergie, avec les moyens dont nous disposons ?

Une loi qui nous inquiète profondément et que la Ligue des Droits de l'Homme avait pourtant demandée d'annuler. La Cour constitutionnelle, devant garantir les principes de notre Constitution, en a décidé autrement en validant cette législation.

Selon cette nouvelle loi : « La plus-value de ce changement de politique se trouve dans le fait que le push d'une consommation

extrêmement basse ou extrêmement haute, dépendant de la composition de ménage, permet d'activer un déclencheur d'alerte dans les cas où il n'y a pas encore une présomption de fraude.

Cela signifie que les sociétés de distribution et les gestionnaires de réseaux de distribution enverront dorénavant automatiquement et électroniquement à la BCSS les données de consommation visées.

Ces données serviront d'indicateurs supplémentaires afin de permettre aux services d'inspection sociale de mieux détecter la fraude au domicile »¹.

Cette nouvelle législation va donc imposer aux plus pauvres une nouvelle suspicion de fraude, de criminalisation.

Comment va être interprété (sanctionné) le fait qu'avec nos maigres ressources nous mettons en place une série de « débrouilles » nous permettant de ne consommer que très peu d'électricité et d'eau à certains moments ?

En quoi notre mode de consommation devrait-il conditionner l'octroi, la suspension ou la suppression de nos revenus ?

Comme nous le dénonçons dans notre campagne de personnages « transparents » : « Pour les plus pauvres, tous les faits et gestes doivent être connus et répertoriés soigneusement dans les rapports sociaux ...

Tout oubli dans ce qu'il faut mettre au jour sera considéré comme une tentative de fraude et dès lors, c'est l'arme alimentaire qui exerce une pression inouïe sur les personnes, les familles. »

Défense de se rassembler



Travail réalisé dans le cadre d'un atelier
« Affiche politique »

Suite page 6

¹ Extrait du projet de loi du 07 janvier 2016 modifiant la loi-programme du 29 mars 2012 concernant le contrôle de l'abus d'adresses fictives par les bénéficiaires des prestations sociales, en vue d'introduire la transmission systématique de certaines données de consommation des sociétés de distribution et des gestionnaires de réseaux de distribution vers la BCSS améliorant le datamining et le datamatching dans la lutte contre la fraude sociale.

FEDERATION

Suite de la page 5

*Comment se loger seul ou en famille, se nourrir, se soigner si demain on supprime les aides reçues actuellement au motif d'un oubli interprété comme une tentative de "fraude sociale", ou encore parce que les législations changent, il leur est imposé de **se mettre à nu**, de rendre transparente la totalité de leur vie, comme une indispensable condition pour "exister" à travers diverses formes d'aides, d'assistances ou de solidarités.»¹*

L'effet produit? De nouvelles sanctions et violations de plus en plus grandes en termes de dignité, de respect de la vie privée ou encore de garantie de notre sécurité d'existence.

Dans ces conditions, comment peut-on encore parler de respect des droits fondamentaux, de citoyenneté et de lois faites pour éviter l'arbitraire et protéger le faible de la domination des puissants?

Il nous revient de continuer les mobilisations et les interpellations en vue de contribuer à garantir la citoyenneté et l'effectivité d'un état de droit en arrêtant le massacre des populations les plus écrasées.

Une militante

¹http://www.mouvementlst.org/2016_on_nous_rend_transparents.html

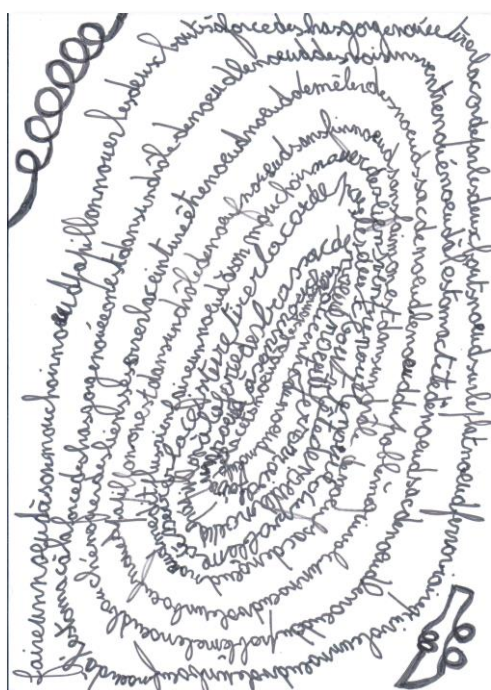


Illustration réalisée lors de l'atelier peinture

NAMUR



L'expo « sur le fil » commence par la foule, tous pareils, tous différents. Œuvre collective composée de plus de deux cents personnages en fil de fer émanant de toutes les associations participantes.

SUR LE FIL

En équilibre entre ciel et terre, entre noir et blanc, entre aigu et grave, entre sérieux et risible, entre vrais mensonges et faux semblants, entre chien et loup, entre nous à la limite du possible, de l'harmonie et du dissonant.

C'est à l'église Saint Loup à Namur. L'exposition « sur le fil », en collaboration avec les ateliers du Beau Vallon, du Clos Copains, du CEC Terre Franche et la maison de quartier Zone Libre.

Parce que tisser des liens est vital pour nous qui avançons dans la vie «...sur le fil »



Nos familles, en équilibre, en déséquilibre. La famille, un lieu de souffrance, un lieu de soutien

Performance des ados, reliés par le fil, d'un smartphone



De tout temps, les plus pauvres ont dû se débrouiller pour survivre. Le glanage fait partie de cette débrouille

Nous étions parmi ces 500 personnes ou associations qui ont ouvert leur porte pour vous faire découvrir nos expressions de vie, nos choix, nos réflexions.

Nous étions le mois dernier, bien présents au

PARCOURS D'ARTISTES

organisé par la ville de Namur. Nous étions à votre rencontre, avec deux expositions « sur le fil » et « histoires d'Hommes »



HISTOIRES D'HOMMES

Notre exposition « **histoires d'Hommes** ».

Tous les travaux exposés ont été réalisés dans nos ateliers en ces deux dernières années.

Peindre, dessiner, assembler, coudre, écrire sont autant de manière d'exprimer ce que l'on pense, de prendre du recul, de poser un regard sur ce qu'on vit.

Exposer, c'est oser s'afficher, c'est prendre la parole publiquement, c'est laisser voir nos histoires d'hommes et de femmes, dire et redire nos rêves et nos revendications pour notre société.

Les personnages transparents, devant notre porte, sur la rue, redisent toute l'importance de nos combats pour résister chaque jour à la misère. Notre exposition, c'est aussi ça.



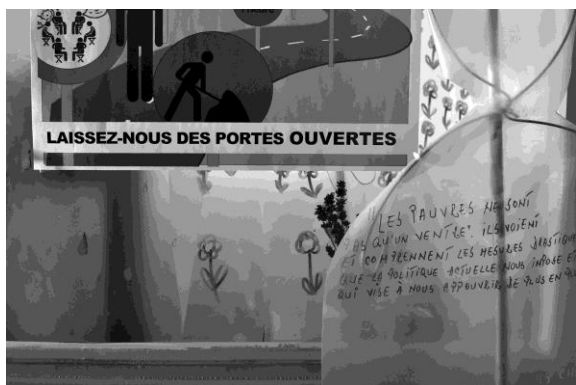
Sur la route des mots



Cet atelier m'apprend beaucoup de choses et je peux enfin m'exprimer par le dessin, pour me faire avancer dans la réflexion, pour développer mon imagination (...)



Il y a des murs qui nous protègent, ceux de nos maisons. C'est important une maison. Pour s'y mettre à l'abri du vent, de la pluie... Pour y vivre en famille. Pour avoir un lieu où l'on se sent bien.



Cette phrase qui revient si souvent : la solidarité est notre force.



Ces Hommes qui font « barrage », coude à coude, solidaires pour se donner plus de force pour avancer.



Nous sommes en route, avec toutes nos forces et nos fragilités, nos colères et notre dignité.



CA SE PASSE

	Atelier famille		Inter-journal		Rencontre autour du jeu sur le développement durable		Agora	Atelier le fil	
AVRIL	L.	M.	M.	J.	V.	S.	D.		
	02	03	04	05	06	07	08		
	09	10	11	12	13	14	15		
	16	17	18	19	20	21	22		
	23	24	25	26	27	28	29		
	30								
	Evaluation du rapport bisannuel de lutte contre la pauvreté				Une délégation se rend au conseil communal de Namur				

ET SURTOUT...

LES CAVES : A Namur, les mardis 10 et 24 avril. A Andenne, le mardi 17 avril. A Rochefort, le lundi 23 avril. A Fontaine-L'Evêque, le vendredi 13 et 27 avril

LE GROUPE DES JEUNES : Le groupe des jeunes d'Andenne se retrouve les jeudis à 19h.

L'ATELIER : à Andenne et à Namur les vendredis. **L'ATELIER LE FIL :** les samedis tous les 15 jours à Namur. **L'ATELIER REFLETS :** le lundi après-midi à Namur.

LES PERMANENCES : vous accueillent le lundi à Andenne, le lundi et le jeudi à Namur. Le mardi à Jemelle.

LE GROUPE DU SUIVI DU RAPPORT GENERAL SUR LA PAUVRETE se voit tous les mercredis. Nous sommes également tous les mercredis aux balances et à Peu d'Eau en **BIBLIOTHEQUE DE RUE** avec les enfants.

PETITES NOUVELLES

NAMUR

NAISSANCES

Le 17 mars 2018, une petite Léonie est née chez Pauline Lefebvre et Frédéric Collard. Félicitations aux parents ainsi qu'aux grands-parents. Bienvenue et bon vent sur le chemin de la vie.

RECTIFICATIF

Dans le journal La main dans la main n° 350, une erreur s'est glissée dans l'article « **LST avec d'autres contre les exclusions des allocations d'insertion** », il manque quelques mots dans le premier paragraphe en page 4.

Les voici : « ... et, des dires du Bourgmestre, n'envisage pas de nouveau règlement. » Le dessin est de Serdu tiré du livre La dignité...parlons-en paru chez les éditions Luc Pire en 2003. Nous prions les lecteurs et lectrices de nous excuser pour ce problème de mise en page.

L'éditrice responsable : Defaux Andrée

JEMELLE-ROCHEFORT-MARCHE

DECES

Charlotte Delvaux, la maman de Mathieu Gérard est décédée le 10 mars 2018. Elle a été pendant plusieurs années la compagne de Michel Gérard. Le mouvement LST s'associe à la peine de la famille.

NAISSANCE

Un petit Lenzo est né le 9 mars 2018 chez Manu Valdez et Tiffanie Lamotte. Félicitations aux parents et grands-parents. Bon vent sur le chemin de la vie.

**« LA MAIN DANS LA MAIN »
LE QUART MONDE EN MOUVEMENT**

ONT PARTICIPE À CE NUMERO

D'Andenne : l'équipe d'actualités andennaises. *De Ciney-Marche-Jemelle :* des participant(e)s aux caves. *De Namur :* Andrée, Cécile, Ioana, Leaticia, Luc, Philippe, Roland et l'équipe de rédaction et d'envoi

NOS ADRESSES DE CONTACT

A ANDENNE :

L.S.T Andenne asbl - Tél. : 085/ 84.48.22
Rue d'Horseilles, 26 – 5300 Andenne
andenne@mouvement-lst.org
Cpte: **IBAN: BE96 3500 2327 8305**

A CINEY-MARCHE:

L.S.T Ciney-Marche - Tél. : 0486/333617
Route de France, 5 - 5377 Baillonville
ciney-marche@mouvement-lst.org
Cpte : **IBAN : BE71 7925 8843 2869**

PROVINCE DU HAINAUT :

Fabien Lardinois
Rue de l'Esclopperie, 1, 7040 Quévy-le-Grand
Tél: 065/88.59.50 – 0486/334359
hainaut@mouvement-lst.org
Cpte : **IBAN: BE67 0013 3858 9387**

A NAMUR :

L.S.T Namur - Tél. : 081/22.15.12
Rue Pépin, 27 – 5000 Namur
namur@mouvement-lst.org
Cpte: **IBAN: BE12 0011 2378 3392**

A TUBIZE :

Claire Goethals - Tél. : 067/64.89.65
Rue du Centre, 19 – 1460 Virginal
tubize@mouvement-lst.org

POUR PLUS D'INFORMATIONS

RETROUVEZ-NOUS SUR :
www.mouvement-lst.org

ABONNEMENT

Abonnement de soutien fixé à 15 euros/an
Cpte : **IBAN BE 670013 3858 9387**
De la Fédération Luttes Solidarités Travail
27 rue Pépin – 5000 Namur

DONS

Tous les dons de plus 40 euros sont déductibles des impôts. Montant à verser sur le compte **IBAN BE 23 2500 08303891**. BIC : GEBABEBB. De Caritas Secours Francophone (Délégation de Namur-Luxembourg), avec comme mention : projet n° 05/65 (LST) ou projet n° 178 communication 732-501 (LST Andenne)

AVEC LE SOUTIEN

De la Fédération Wallonie Bruxelles (Ministère de la Culture et des Affaires Sociales) et de la Région wallonne (Direction générale de l'économie et de l'emploi).

CHERS LECTEURS, N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER. NOUS ATTENDONS VOS REMARQUES, VOS ARTICLES, UN PETIT COUP DE FIL... BONNE LECTURE !

LMDLM@MOUVEMENT-LST.ORG